

Quartier Mineurs : Blocage de la cour de promenade et jet de projectiles sur les agents ... une semaine seulement après son arrivée !

Le 27/10/2023,

Hier en fin de matinée, deux détenus ont décidé de se faire défavorablement remarquer en bloquant la cour de promenade du Quartier Mineurs. Malgré plusieurs rappels faits par l'officier du secteur, ils ont persévéré dans leur démonstration vindicative et ont refusé de réintégrer leurs cellules.

Il a fallu mettre en place une équipe d'intervention afin d'en terminer avec ce mouvement collectif. Pendant l'intervention les deux rebelles ont jeté divers projectiles et ont porté une multitude de coups aux agents de l'équipe. La mise en prévention fut le seul et unique moyen de mettre fin à cet incident.

Un meneur au lourd dossier disciplinaire ... !!!

Le meneur, arrivé il y a seulement 8 jours par **Mesure d'Ordre et Sécurité** à la suite d'une agression sur personnel (originaire d'une autre région) a clairement annoncé son ambition : « **Je veux aller au QD pour bloquer jusqu'à mon transfert** ». Cette situation risque de rapidement devenir problématique et la gestion quotidienne... vraiment compliquée !

Le deuxième protagoniste étant primaire et très discret depuis son arrivée il y a 6 jours, a très vite montré un potentiel dangereux, même si dans cette situation précise il semble avoir « juste » suivi son acolyte de mésaventure... Un jeune détenu qui risque fort de prendre « la confiance » en s'opposant frontalement aux personnels, et en tentant de briller à nouveau vis-à-vis des autres détenus après ce premier coup d'éclats.

L'UFAP UNSa Justice félicite les collègues pour la bonne gestion de l'incident. Leur professionnalisme lors de l'intervention a permis une bonne maîtrise sans dégât, ni dommages corporels ! C'est remarquable et nous tenons à le souligner.

L'UFAP UNSa Justice souhaite que la plus grande fermeté fasse loi en **Commission De Discipline** afin d'éviter que cet incident ne se propage aux autres détenus mineurs.

Gageons que les messages envoyés par l'administration et l'autorité judiciaire permettent de rétablir l'ordre et la discipline sur le Quartier Mineurs...

Le détenu identifié « meneur », reconnu violent et dangereux, doit être isolé du reste des autres mineurs avec une prise en charge adaptée à son profil ?

C'est un préalable nécessaire au rétablissement de l'autorité et au bon fonctionnement de ce secteur si sensible...

Il est primordial de protéger tous les personnels face à ce genre d'individu violent et déterminé à le rester !

Nous connaissons ces intentions et son potentiel hétéro-agressif...

N'attendons pas un nouvel incident pour agir ! La direction a des responsabilités...

L'UFAP UNSa Justice saura prendre les siennes !

*Le secrétaire local.
Mehdi Berrahal.*